



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et  
de l'environnement -**

Rouen, le **06 AOUT 2025**

**Suivi ICPE**

Affaire suivie par Alexandra DA SILVA  
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement  
Tél. : 02.32.76.52.25  
Mél. : [pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr)

REF : UDRD.2025.07.R.30

**- Levée de mise en demeure -**

Madame, Monsieur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 16 juillet 2025 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 5 mai 2025 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de ROUEN.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,  
*Z. Bouaouiche*  
Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général

**Zohéir BOUAOUICHE**

**LUBRIZOL FRANCE**

25 quai de France  
BP 1062  
76100 ROUEN

cc : [exploitantLubrizolRouen@Lubrizol.com](mailto:exploitantLubrizolRouen@Lubrizol.com)